



## Bulletin de mai 2004

Pour une réforme en profondeur du mode de scrutin québécois



### Message de la présidente

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le gouvernement Charest s'apprête à déposer un avant-projet de loi modifiant la façon dont les Québécoises et les Québécois élisent leur gouvernement. Bien que son contenu exact demeure inconnu, le ministre Dupuis a laissé entendre que la réforme envisagée introduirait divers éléments de proportionnelle au mode de scrutin. Si tel était le cas, ce serait une grande victoire. Cela dit, la vigilance reste de mise, car le gouvernement pourrait être tenté de présenter une réforme inspirée par des intérêts partisans. Malheureusement, les scénarios actuels du gouvernement prêtent largement le flanc à une telle interprétation.

À l'approche de la présentation de l'avant-projet de loi nous aimerions vous livrer nos réflexions à ce chapitre, en basant notre évaluation sur le respect des quatre principes soutenus par le MDN depuis 2001. **Ainsi nous croyons que la démocratie québécoise serait mieux servie si le nouveau projet :**

- **Reflétait obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire;**
- **Visait une représentation égale entre les femmes et les hommes;**
- **Incarnait la diversité québécoise et permettait le pluralisme politique;**
- **Reflétait l'importance des régions dans la réalité québécoise.**

#### **En bref, que chaque vote compte également!**

Quand on prépare des changements importants au système démocratique québécois, il est primordial de s'assurer que la population du Québec puisse participer aux débats. Cela est d'autant plus important que les changements proposés sont majeurs et auront un impact à long terme sur la démocratie québécoise.

Nous publions ce bulletin dans le but d'expliquer le scénario du gouvernement, de permettre aux citoyennes et aux citoyens de juger si les propositions vont répondre ou non à leurs aspirations et, finalement, de proposer certains éléments afin de bonifier la proposition présumée du gouvernement pour qu'elle réponde davantage aux principes énoncés ci-haut.

Disons d'emblée qu'aucune formule magique n'existe. Chaque proposition comprend son lot d'avantages et d'inconvénients. Il s'agit donc d'examiner si la formule présentée produira les résultats attendus.

Pour le MDN, ainsi que pour bon nombre de personnes et de groupes intéressés par la question, cette réforme représente un premier pas essentiel vers la transformation de notre démocratie. Il est bien entendu qu'une réforme du mode de scrutin ne réglera pas tous les problèmes relatifs au fonctionnement de notre démocratie, mais il ne faut pas non plus sous-estimer ses impacts car un tel changement modifiera bien davantage que la simple forme du bulletin de vote.

Un mode de scrutin respectant les principes du MDN pourrait bien redonner, progressivement, un nouveau souffle à notre démocratie. Projetons-nous dans le futur et imaginons que les options présentes dans la société sont entendues et prises en compte dans la gouvernance. Parions, entre autres effets, que la confiance et l'intérêt de la population envers la politique augmenteraient alors.

Voilà pourquoi nous vous convions à participer dès maintenant au début de la transformation de la démocratie québécoise en joignant votre voix à celle du MDN, qui réclame une véritable réforme du mode de scrutin en place pour les prochaines élections.

Bonne lecture,  
Mercédeze Roberge, Présidente, MDN

## **Pourquoi une réforme du mode de scrutin?**

Le mode en vigueur, à savoir le scrutin majoritaire uninominal à un tour, est profondément antidémocratique :

- Parce que le résultat est déterminé par le nombre de circonscriptions gagnées plutôt que par le nombre de votes reçus;
- Parce que le poids de chaque vote varie selon la circonscription où l'on se trouve;
- Parce qu'en « perdant leurs élections », la majorité de l'électorat perd ainsi toute possibilité de représentation à l'Assemblée nationale;
- Parce qu'il contribue à perpétuer la sous-représentation parlementaire des femmes et des personnes issues des communautés ethnoculturelles.

De plus, le mode de scrutin actuellement en vigueur engendre d'importantes distorsions. Par exemple, il n'est pas rare qu'un gouvernement soit élu avec moins de 50 % des voix dans l'ensemble du Québec. Il est même parfois arrivé qu'un gouvernement ait été élu avec un nombre de votes moindre que celui obtenu par le principal parti d'opposition (p. ex. : 1944, 1966, 1998). Un parti qui bénéficie d'un appui populaire réparti sur l'ensemble du territoire obtient rarement le nombre de sièges qu'il mériterait, surtout s'il s'agit d'un parti de taille modeste ou en émergence.

Il existe une multitude de modes de scrutin dans le monde. Le mode de scrutin en vigueur au Québec et au Canada est appelé « scrutin majoritaire uninominal à un tour ». On l'appelle aussi « scrutin britannique » car il nous provient de la Grande-Bretagne. Ce mode de scrutin fait en sorte que l'on vote pour une seule personne (uninominal) dans sa circonscription, et ce, en une seule fois (à un tour). La personne ayant obtenu au moins un vote de plus que les autres, et pas nécessairement la majorité absolue des voix, remporte la circonscription (communément appelé comté). Le parti qui formera le gouvernement est celui ayant gagné le plus de circonscriptions.

Ces problèmes mènent plusieurs personnes à remettre en question la légitimité de nos institutions politiques et à se désintéresser des affaires publiques.. Fait inquiétant, le Québec a connu un taux d'abstention très élevé aux élections en 2003, soit de 29,6 %, son plus important depuis 1927.

En plus du MDN, d'autres organismes voués à des réformes démocratiques ont vu le jour ces dernières années : le collectif Féminisme et démocratie, le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec, l'Association pour la revendication des droits démocratiques... D'autres groupes encore s'intéressent à la participation politique des personnes des communautés ethnoculturelles, tels le Regroupement ethnoculturel pour l'action politique, l'Association pour l'éducation interculturelle du Québec, etc.

Les demandes relatives à une réforme du mode de scrutin sont également portées par des groupes tels que la Fédération des femmes du Québec, la Centrale des syndicats du Québec, la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain (CCM), la Fédération étudiante universitaire du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec... Même les principaux partis politiques ont inscrit la réforme dans leurs programmes, le Parti Québécois (PQ), l'Action démocratique (ADQ), le Parti libéral du Québec (PLQ), l'Union des forces progressistes (UFP) et le Parti Vert.. De plus, des démarches semblables existent dans plusieurs provinces (Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Ontario) Au niveau fédéral, la réforme du mode de scrutin est également réclamée par divers organismes dont Fair Vote Canada et la Commission du Droit du Canada.

## **Quel est le scénario du gouvernement?**

Depuis les élections, le gouvernement réfléchit au mode de scrutin à adopter. Au moment d'écrire ces lignes (mai 2004), les renseignements que nous détenons proviennent des propos du ministre Dupuis (émis en public et transmis par les médias) ainsi que des rencontres obtenues par différents groupes, dont le MDN. Nous estimons que le gouvernement travaille avec l'option suivante : un système mixte compensatoire régional, dont voici les caractéristiques.

## L'élection d'un total de 125 députées et députés dont :

- **75 à 85 sièges dans autant de circonscriptions locales** (possiblement calquées sur les circonscriptions fédérales, du moins dans un premier temps).

Ces députées et députés seraient élus au *scrutin majoritaire uninominal à un tour* (la méthode en vigueur actuellement). Celui ou celle qui reçoit le plus grand nombre de votes enregistrés obtient le siège d'une circonscription.

- **40 à 50 sièges dits « de compensation », afin d'atténuer les distorsions causées par le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour**  
Pour accorder une compensation aux partis ayant obtenu de bons résultats mais qui n'auront pas remporté leur part de sièges de circonscription, ce modèle prévoit l'élection d'autres députées et députés pour s'assurer que l'ensemble de la députation corresponde davantage à la volonté populaire exprimée lors des élections.

- **Le Québec serait divisé en une douzaine de régions.**

Dans chaque région, on calculerait le total des votes recueillis par chaque parti. On comparerait ensuite le pourcentage des votes avec le nombre de circonscriptions gagnées dans chacune des régions.

S'il devait y avoir un écart désavantageux dans une région, on accorderait aux partis pénalisés le nombre de sièges nécessaires pour compenser l'écart en utilisant la « réserve » de 40 ou 50 sièges. Ce processus se répéterait une région à la fois.

Selon le nombre de sièges de la région, un parti pourrait avoir besoin de recueillir plus de 11 % des votes dans celle-ci afin de pouvoir bénéficier de sièges de compensation (pour une région de huit sièges par exemple).

- **Un seul vote**

L'électeur ou l'électrice utiliserait un seul bulletin de vote, identique à celui actuellement en vigueur, et mettrait son « X » au nom du député ou de la députée de son choix. Ce choix unique serait utilisé pour effectuer deux calculs distincts :

- le premier servirait à élire la députée ou le député de circonscription comme c'est le cas actuellement;
- le deuxième calcul (en %) permettrait l'attribution des sièges dits de compensation. On repêcherait les candidatures ayant obtenu les meilleurs scores sans pourtant avoir été élues dans la circonscription. En d'autres mots, on élirait les « meilleures perdantes et meilleurs perdants » dans chacune des régions.



### Exemple inspiré du scénario envisagé par le gouvernement

L'exemple fictif qui suit (tableau page suivante) sert à illustrer le mode de scrutin préconisé par le ministre Dupuis avant la distribution des sièges de compensation. **Résultat** : Si les élections avaient lieu selon le mode de scrutin actuel (majoritaire uninominal à un tour), les partis A et C n'obtiendraient aucun siège, alors que le parti B récolterait trois sièges ou 60 % du total des sièges même s'il n'a récolté que 33 % du vote populaire. Maintenant, si l'on introduisait le système mixte compensatoire régional préconisé par le gouvernement, le résultat serait tout autre.

Dans cette région fictive comptant cinq circonscriptions (ou comtés), on ajouterait trois sièges de compensation, pour un total de huit sièges. Ainsi, une compensation est accordée aux partis n'ayant pas reçu leur juste part de sièges et aucun parti ne se voit retirer les sièges qu'il a remportés selon le mode majoritaire. Regardons comment seraient répartis les résultats dans notre exemple.

Le résultat final<sup>1</sup> pour le parti B serait de trois sièges (37,5 % des sièges). Le parti A remporterait trois sièges à la proportionnelle (37,5 % des sièges). Le parti C n'aurait aucun siège parce qu'il n'aurait pas obtenu 11 % des votes. Le parti D, enfin, terminerait avec deux sièges (25 % du total).

<sup>1</sup> Tous les exemples de répartition de sièges de compensation de ce bulletin sont effectués selon une méthode appelée « de Ste-Laguë ». Il s'agit de l'une des méthodes de calcul permettant de répartir les sièges parmi les partis « déficitaires » en transformant les fractions de sièges en sièges complets.

Candidats et candidates	Votes recueillis					% des sièges de comté obtenus	% du vote populaire
	Comté n° 1	Comté n° 2	Comté n° 3	Comté n° 4	Comté n° 5		
Parti A	7 281	6 502	12 607	12 485	7 084	0 %	33,45 %
Parti B	<b>11 251</b>	8 773	2 601	<b>12 891</b>	<b>9 658</b>	60 %	32,88 %
Parti C	527	359	549	865	608	0 %	2,12 %
Parti D	6 888	<b>9 522</b>	<b>14 759</b>	3 670	8 507	40 %	31,55 %
Parti remportant le siège de comté (majoritaire)	B	D	D	B	B		

## La proposition du gouvernement évaluée à partir des quatre principes du Mouvement pour une démocratie nouvelle

### 1. La députation reflétera-t-elle fidèlement la volonté populaire?

Cette proposition traduira plus fidèlement les votes populaires en sièges, du moins dans la présente composition politique, où le PLQ, le PQ, l'ADQ dominant. En revanche, si l'appui accordé à des partis comme les Verts, l'Union des forces progressistes, ou d'autres partis émergents augmentait, cet intérêt accru ne se traduirait pas nécessairement en sièges. De plus, ce type de scrutin pourrait freiner le développement naturel des partis plus modestes.

Comme on peut le constater dans l'exemple précédent, même si les sièges sont plus équitablement distribués entre les deux principaux partis, des distorsions demeurent

De plus, en distribuant les sièges compensatoires une région à la fois, ce modèle fait en sorte qu'un petit parti pourrait ne pas avoir accès à la compensation. En effet, pour une région de huit sièges, un parti pourrait avoir obtenu 10 % des voix et n'avoir pourtant droit à aucun siège.

### 2. Et le pluralisme politique?... L'importance d'avoir deux votes

Les régimes politiques dotés d'un mode de scrutin proportionnel mixte ont pratiquement toujours recours à deux bulletins de vote (ou à un bulletin en deux sections). Le premier permet d'élire la députée ou le député d'une circonscription au scrutin

majoritaire. Le second vote sert à élire un certain nombre de députées et députés à partir d'une liste à l'échelle nationale ou régionale.

#### Deux bulletins, trop complexe?

L'expérience acquise au pays de Galles et en Écosse démontre que l'introduction de deux bulletins distincts n'a pas du tout été compliquée.

La population de ces États était habituée à un système semblable à celui actuellement en vigueur au Québec. Pourtant, l'électorat est parvenu à comprendre le processus d'un vote en deux temps – soit une fois pour la circonscription et une autre fois pour le parti – et la vaste majorité de cet électorat a donc pu voter sans confusion. Malgré certaines craintes exprimées antérieurement à cet égard, les personnes âgées ont très bien compris le nouveau système. En fait, les personnes ayant eu plus de difficulté que d'autres à voter étaient généralement peu scolarisées. À la lumière de ces faits, il s'agirait tout simplement d'accorder, à l'intérieur d'une vaste campagne d'information, une attention particulière à ce public cible. En effet, l'élément clé à la base de la réussite de ces deux scrutins était l'organisation d'une vaste campagne d'éducation populaire avant la tenue des élections.

Des peurs à déconstruire

Le calcul de ce deuxième vote permet de corriger les distorsions du premier vote en établissant le pourcentage de sièges qu'aurait dû recevoir chacun des partis. Si un parti n'a pas reçu sa juste part de siège, il aura alors droit à une compensation.

Le ministre prévoit un seul vote, tel que pratiqué actuellement, c'est-à-dire un scrutin majoritaire. Or, ne disposant que d'un seul bulletin dans l'isoloir, nombre de personnes continueront de voter comme elles le font actuellement, c'est-à-dire « stratégiquement » afin de ne pas « perdre » leur vote. Selon le mode actuel et selon le modèle envisagé par le gouvernement, certaines voix, plus minoritaires certes, mais tout aussi légitimes, peineront à se faire entendre. Le résultat serait d'installer solidement les trois partis se trouvant actuellement à l'Assemblée nationale, soit l'ADQ, le PQ et le PLQ, laissant peu de place pour d'autres, car plusieurs personnes ne courront pas le risque de « perdre » leur seul vote.

S'il y avait deux votes, on pourrait voter d'abord pour son député de circonscription, pour des considérations locales, puis voter selon ses affinités politiques plus globales sur le deuxième bulletin.

L'utilisation de deux bulletins de vote permettrait à la population de soutenir localement un parti et d'en soutenir un autre au niveau national. En Allemagne, 22 % des personnes ont profité de cette possibilité

aux élections en 2002. Cette opportunité pourrait avoir comme effet d'accroître le nombre de votes accordés à des partis politiques plus modestes, permettant ainsi une répartition des sièges plus représentative des divers courants de pensée présents dans la société. Rappelons qu'il est souvent difficile pour un petit parti de concentrer ses votes dans une région donnée, même s'il bénéficie d'un appui appréciable au sein de la population.

**Si des idées allant de la gauche à la droite en passant par l'écologie étaient représentées à l'Assemblée nationale, on assisterait alors à l'élargissement du débat démocratique.**

*« Le but est que chaque vote compte, y compris celui des personnes dont je ne partage pas le point de vue »*

- M. Roberge



### **Imaginons un système mixte à deux bulletins et comptant 75 sièges de circonscription et 50 sièges de compensation distribués à l'échelle nationale en proportion des votes recueillis.**

Reprenons le cas du parti C de notre exemple précédent. S'il ne remporte aucune des 75 circonscriptions mais qu'il reçoit l'appui de 7,5 % de la population, ce pourcentage aurait dû lui valoir 10 des 125 sièges. On effectue alors un calcul afin de distribuer les 50 sièges de compensation entre tous les partis ayant subi des distorsions. Résultat : le parti C recevrait neuf sièges de compensation, les autres sièges étant répartis auprès des autres partis en déficit. Le fait d'avoir un mode de scrutin à deux votes fait donc toute la différence, pour ce parti, entre avoir ou ne pas avoir de sièges à l'Assemblée nationale.

### **3. Vise-t-on la représentation égalitaire entre hommes et femmes? Et l'inclusion de la diversité culturelle?**

Non, pas forcément. Dans le modèle proposé par le gouvernement, rien n'assure que davantage de femmes ou de personnes des communautés ethnoculturelles seront élues, une telle chose demeurant soumise à la volonté qu'a chaque parti de présenter ou non davantage de candidatures féminines ou d'origines diverses sur les bulletins uniques. Cependant, l'utilisation de listes pourrait forcer les partis politiques à présenter un plus grand

nombre de candidatures féminines et à mieux refléter la diversité culturelle de la population.

Dans les pays où l'on trouve un mode de scrutin proportionnel avec deux bulletins de vote (avec liste), on remarque que les femmes sont mieux représentées au sein des assemblées législatives que dans un système comme le nôtre.

L'avantage des listes de candidatures, c'est que leur élaboration peut être balisée par des lois ou des règles. La Loi électorale régleme déjà la manière dont les partis doivent présenter leurs candidatures et comment elles apparaissent sur les bulletins de

vote. Dans l'avenir, la loi pourrait intégrer des règles permettant d'atteindre l'égalité femmes-hommes en obligeant, par exemple, les partis à préparer leurs listes en alternant entre un nombre égal de candidats et de candidates. De plus, elle pourrait veiller à ce que les listes contiennent des personnes issues de minorités culturelles, des jeunes et des gens issus des diverses régions du Québec.

L'absence de liste et le repêchage des meilleures candidatures perdantes sur une base régionale, tels que proposés par le gouvernement, ne favorisent pas la correction de la sous-représentation parlementaire des femmes ni la diversité ethnoculturelle.

### Le rôle des listes

Dans la plupart des systèmes électoraux mixtes, on emploie des listes servant à élire les députées et députés selon le mode proportionnel. La procédure la plus courante consiste en la création de listes dressées à l'échelle nationale. Chaque parti bâtit ainsi une liste de ses candidates et candidats en les plaçant en ordre de priorité. Chaque parti suit ses propres règles quant à l'adoption de sa liste.

Quand une personne va voter, elle fait deux choix distincts. Le premier sert à élire la députée ou le député de la circonscription, et le second, à appuyer un parti en particulier. C'est donc au deuxième bulletin que figurent les noms des partis divers se présentant aux élections ainsi que les noms de toutes les candidatures. Sur ce second bulletin, la personne vote en indiquant sa préférence pour un certain parti; elle n'appuie pas directement une personne en particulier<sup>2</sup>.

Une fois le vote populaire comptabilisé, on calcule le nombre de sièges auxquels chaque parti a droit. Si un parti se mérite quatre sièges, les quatre premières personnes sur sa liste deviennent donc des élus.

De plus, les listes sont un outil qui permet d'intervenir auprès des partis afin qu'ils présentent des listes de candidatures diversifiées, répondant aux valeurs portées par la société, telles que l'égalité femmes-hommes et la diversité ethnoculturelle.

<sup>2</sup> Il s'agit ici d'une liste fermée et donc non modifiable sur le bulletin de vote. Cependant, certains modèles permettent de modifier l'ordre d'apparition des noms dans une liste : on parle alors de liste ouverte. D'autres modèles permettent même de choisir des noms provenant de plusieurs partis : on parle alors d'une liste panachée.

### Vivre ensemble

Le politologue J. H. Guay fait référence à l'élection peu fréquente de personnes d'origine minoritaire. « [...] aucune minorité ne parvient à prendre la place qu'elle occupe à l'échelle de la société. Des études l'attestent : les pays dotés d'institutions et d'un système électoral identiques aux nôtres souffrent d'une sous-représentation des femmes, des membres des communautés culturelles et des groupes émergents ou contestataires. Le système électoral génère une assemblée législative d'hommes blancs, professionnels, idéologiquement centrés! »<sup>3</sup>

La diversité culturelle est sous-représentée même lorsque les membres des communautés ethnoculturelles se retrouvent en plus grand nombre. En 2000, seulement 13,6 % des 44 circonscriptions de la région montréalaise étaient occupées par une personne d'origine minoritaire, alors que 26 % des gens sont d'origine minoritaire. Un seul appartenait aux minorités visibles pendant que 13 % de la population est membre d'une minorité visible

Rappelons qu'une personne sur dix est née à l'étranger et que près d'un demi-million de personnes au Québec ont déclaré faire partie d'une minorité visible au recensement de 2001. « [...] s'ils (les partis) ne prennent pas les moyens pour corriger la situation, nous assisterons à la naissance de partis qui auront les revendications des minoritaires comme objectif premier ».<sup>4</sup>

Il faudrait donc demander au gouvernement comment il entend s'y prendre pour que son modèle soit conforme aux valeurs d'égalité et d'inclusion. Il importe de souligner le fait que le mode de scrutin ne garantit pas à lui seul l'élection de plus de femmes et de personnes issues de communautés ethnoculturelles. Cependant, l'utilisation de listes favoriserait un tel résultat.

<sup>3</sup> Pour une démocratie inclusive : pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle, Conseil des relations interculturelles, 22 mars 2002, p. 69.

<sup>4</sup> Conseil des relations interculturelles, p. 68.



#### 4. Quelle place réserve-t-on aux régions?

Les Québécoises et les Québécois semblent attachés à l'idée de pouvoir accéder facilement, et dans un rayon géographique raisonnable, à leur députée et député, même si la plupart ne les rencontreront peut-être jamais. C'est pourquoi il n'est pas étonnant qu'un gouvernement propose qu'il y ait un lien territorial entre la population et la députation.

##### Vers des gouvernements minoritaires?

Il est vrai que l'introduction d'un élément proportionnel au mode de scrutin rendrait plus fréquente la formation de gouvernements de coalition, mais ce n'est pas parce que nous connaissons peu ce type de gouvernement qu'une telle chose ne serait pas souhaitable pour autant. Il importe de faire la distinction entre *instabilité* et *obligation de faire des compromis*. Ce type de gouvernement minoritaire ou de coalition doit faire davantage de compromis s'il entend demeurer au pouvoir. Une telle situation tend à rapprocher les politiques gouvernementales des intérêts de la population. Cela représenterait sans conteste un réel changement dans notre culture politique, sans nous donner, pour autant, des gouvernements qui changeraient aux six mois.

Plusieurs gouvernements dans le monde, comme en Nouvelle Zélande, en Irlande ou en Allemagne, ont choisi un modèle à la proportionnelle sans qu'il n'en résulte une instabilité politique particulière. En Allemagne, où le mode de scrutin est mixte, c'est-à-dire majoritaire et proportionnel à la fois, le Chancelier Helmut Kohl est demeuré au pouvoir plus longtemps que Margaret Thatcher, élue selon notre propre mode de scrutin

Rappelons que les partis actuels sont souvent déjà le fruit d'une certaine coalition. Quand un gouvernement est au pouvoir, beaucoup de débats ont lieu entre ses diverses composantes, bien que cela se fasse à huis clos. Or, un débat public entre ces divers courants et factions politiques ne rendrait-il pas la gouvernance plus démocratique et transparente?

Dans le modèle proposé, la très grande majorité des sièges serait toujours occupée par des élues et élus de circonscription soit 75 ou même 85 sur 125.

Dans la partie proportionnelle, le gouvernement maintiendrait également un certain lien régional en proposant d'élire des députées et députés selon le vote populaire

calculé une région à la fois. Cinquante personnes seraient élues dans des territoires régionaux (qui pourraient ressembler aux combinaisons suivantes : Saguenay/Lac-St-Jean/Côte-Nord; ou Abitibi-Témiscamingue/Grand Nord/Outaouais, ou même des territoires plus grands encore).

Vu l'étendue des territoires, la population des régions concernées se sentirait-elle mieux représentée?

Les régions seraient-elles mieux servies par cette proposition de réforme que par d'autres modèles de scrutin? Est-ce qu'un mode de scrutin, quel qu'il soit, répond aux revendications des régions? Ce sont là des questions délicates; car les intérêts d'une région ne sont pas envisagés de la même façon selon les divers membres de sa population. Les communautés des régions rurales ne constituent pas forcément un bloc homogène et ce n'est pas non plus le cas dans les grandes régions urbaines.

La population serait-elle mieux servie par quelques députées et députés locaux et par une grande diversité politique à l'échelle nationale? Ou serait-elle plutôt mieux servie par un nombre accru de députées et députés élus localement ou régionalement, mais reflétant une moins grande diversité politique? Rappelons-nous que le modèle proposé favorise le tripartisme – actuellement : PLQ, PQ, ADQ – et défavorise les petits partis et partis émergents tels que le Parti Vert du Québec et l'Union des forces progressistes.

Le poids et l'influence des régions ne dépendent pas nécessairement du mode de scrutin mais plutôt des éléments suivants : l'ouverture d'un parti politique envers les préoccupations régionales; la cohérence du discours des députées et députés provenant, par exemple, de régions-ressources; l'argent et l'énergie disponibles pour l'avancement et le suivi des dossiers régionaux; l'imposition constante, ponctuelle ou partielle de la

### Est-il possible d'avoir trop de partis politiques?

Certains opposants à une réforme du mode de scrutin font valoir comme argument leur crainte d'assister à au développement de partis politiques extrémistes et de voir diminuer l'influence et la marge de manœuvre de gouvernements centrés sur les intérêts de la majorité de la population.

Tout d'abord, affirmons que la crainte d'une montée de l'extrémisme n'est pas un argument valable pour maintenir un système antidémocratique. De nombreuses stratégies peuvent être employées afin de réduire la portée des tendances extrémistes existant dans toute société, quel que soit le mode électoral prévalant dans celle-ci.

Premièrement, la lutte contre le fascisme et l'intolérance est une responsabilité qui revient aux gouvernements, aux sociétés, à la population et aux organismes de la société civile, et ce, avant, pendant et après les élections. Deuxièmement, les politiques gouvernementales doivent commencer par éviter d'instaurer des conditions favorisant l'émergence de groupes extrémistes par exemple, la mauvaise répartition de la richesse, la discrimination raciale, etc.).

« ligne de parti »; la régionalisation des budgets de développement; la présence d'une opposition parlementaire efficace; l'action de groupes bien organisés sachant faire valoir et défendre leur point de vue, etc.

### La régionalisation des votes

L'un des effets possibles du mode de scrutin actuellement étudié par le gouvernement pourrait être l'émergence de partis régionaux, car le calcul des sièges de compensation se ferait alors sur une base régionale et non nationale. Afin de se donner un poids politique plus substantiel, les diverses régions du Québec pourraient être tentées de se doter d'un parti strictement régional. Est-ce souhaitable que la composition de l'Assemblée nationale soit divisée en groupes défendant chacun leurs intérêts géographiques respectifs?

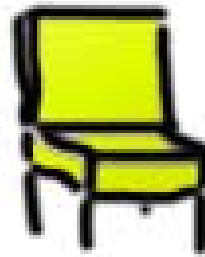
### Quel sera l'impact de cette réforme à l'Assemblée nationale?

À court terme, le Québec serait témoin d'une compétition accrue entre l'ADQ, le PLQ et le PQ.

Il y aurait un système tripartite plutôt que bipartite. L'ADQ obtiendrait probablement plus de sièges qu'actuellement et détiendrait souvent la balance du

pouvoir entre le PQ et le PLQ. Les gouvernements seraient le plus souvent minoritaires ou de coalition. Il est difficile d'évaluer les effets à long terme d'un tel type de scrutin puisque l'électorat pourrait modifier la façon d'exercer son droit de vote.

Chose certaine, en proposant un seul bulletin de vote, le gouvernement ne favorisera pas le pluralisme politique.



### Les partis autorisés au Québec

Action démocratique du Québec/Équipe Mario Dumont, Bloc pot, Parti démocratie chrétienne du Québec, Parti Égalité/Equality Party, Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party, Parti marxiste-léniniste du Québec, Parti Québécois, Parti Vert du Québec / Green Party of Québec,  
Union des forces progressistes.



## La proposition du Ministre doit être bonifiée

Après évaluation en fonction de ses quatre principes déjà énoncés, le MDN conclut que le gouvernement doit démontrer encore plus d'audace en bonifiant sa proposition afin que le nouveau mode de scrutin insuffle davantage de dynamisme dans notre démocratie. Pour le MDN, la proposition du gouvernement, soit un modèle mixte compensatoire régional à un seul bulletin, doit être bonifiée afin de :

1. Prévoir l'**utilisation de deux bulletins de vote distincts** afin de permettre un vote exprimant à la fois des considérations locales et globales;
2. **Laisser la plus large place possible au vote proportionnel, soit un minimum de 40 % des sièges**, afin de mieux refléter le pluralisme politique, corriger la sous-représentation des femmes et refléter la diversité ethnoculturelle;
3. Recourir à des **listes nationales de candidatures dont la composition devrait assurer une plus grande diversité** au sein de la députation (femmes, communautés ethnoculturelles, jeunes, gens des régions);
4. Prévoir une **vaste campagne d'éducation**, entreprise sous les auspices du Directeur général des élections du Québec, afin de **sensibiliser la population** relativement au nouveau mode de scrutin et afin de **revaloriser, aux yeux de la population québécoise, tant la démocratie représentative que la politique dans son ensemble**;
5. Être mis en place **pour les prochaines élections**.

## Conclusion

Le Québec s'apprête à poser un geste historique en se donnant un nouveau mode de scrutin respectueux des valeurs de la société québécoise d'aujourd'hui. Après 30 ans de réflexions, nous passons enfin à l'action! Il faut savoir saisir cette occasion et intervenir afin que le résultat représente le renouvellement démocratique substantiel tant attendu.

Il serait regrettable que les discussions à venir, notamment lors de la commission parlementaire qui devrait se tenir au cours des mois d'août à octobre, reposent sur une proposition édulcorée de réforme. Dans le contexte où ce n'est pas tous les jours qu'une société se dote d'un nouveau mode de scrutin, la réforme qui serait adoptée devrait plutôt tout mettre en œuvre pour garantir un pluralisme politique fidèlement traduit en sièges à l'Assemblée nationale, ainsi qu'une représentation équitable des femmes et refléter la diversité ethnoculturelle.

Le Québec ne pourrait-il pas se démarquer en étant la première province à remplacer l'actuel mode de scrutin majoritaire par une forme de proportionnelle qui paverait la voie aux autres et qui serait en place pour les prochaines élections? Étant donné l'aspect partisan qui a toujours caractérisé ce débat au Québec, nous devons réclamer que les membres de l'Assemblée nationale traitent la question de la réforme du mode de scrutin en faisant preuve d'audace et en inscrivant le Québec sur des voies d'avenir.

### Comment contribuer à faire avancer la réforme?

**Appuyer** le travail du MDN en devenant membre et en faisant un don au Mouvement.

**S'informer** pour bien comprendre les enjeux en visitant le site Web du MDN :  
[www.democratie-nouvelle.qc.ca](http://www.democratie-nouvelle.qc.ca)

**Agir** en communiquant avec son député ou sa députée afin de lui faire part de ses idées ou commentaires relativement à la réforme du mode de scrutin.

Le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) est une organisation non partisane et libre de toute attache politique. Elle est composée de personnes et d'organismes de toutes tendances politiques et provenant de milieux divers. Son objectif est d'obtenir une réforme en profondeur du mode de scrutin au Québec. Pour atteindre cet objectif, le MDN mobilise la population à cet égard, invite le public à participer aux débats et donne son opinion. Pour en savoir davantage sur le MDN et pour communiquer avec nous, consultez le site [www.democratie-nouvelle.qc.ca](http://www.democratie-nouvelle.qc.ca) ou écrivez-nous à l'une des deux adresses suivantes :

[info@democratie-nouvelle.qc.ca](mailto:info@democratie-nouvelle.qc.ca)

ou

C.P. Place-Versailles, Case postale 49059,  
7275, rue Sherbrooke Est (local 32),  
Montréal, Québec, H1N 3T6.



### Formulaire d'adhésion et de don

(veuillez écrire lisiblement, en caractères d'imprimerie)

Coordonnées :

Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisme adhérent (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

ReprésentantE de l'organisme auprès du MDN : \_\_\_\_\_

Joindre la copie de la résolution du  
Conseil d'administration de l'organisme

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Code postal\* : \_\_\_\_\_

Tél. à domicile : \_\_\_\_\_

Tél. au travail : \_\_\_\_\_ poste \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adhésion annuelle : .....15,00 \$  
 individuel  associatif

Contribution financière volontaire : \_\_\_\_\_ \$  
TOTAL : \_\_\_\_\_ \$

Je désire m'inscrire à la liste de diffusion électronique du MDN  
et être informé de ses actions

\* Les renseignements marqués d'un astérisque (\*) sont essentiels.  
Merci!

N.B. : Les chèques doivent être libellés à  
l'ordre du **Mouvement pour une démocratie  
nouvelle** et envoyés à l'adresse suivante :  
C.P. Place-Versailles, Case postale 49059,  
7275, rue Sherbrooke Est (local 32), Montréal  
(Québec) H1N 3T6

### Quel est le rôle du MDN?

Le Mouvement pour une démocratie nouvelle ne préconise aucun modèle en particulier. Étant donné que le gouvernement songe à un modèle mixte compensatoire régional à un seul bulletin, le rôle du MDN est de l'évaluer à la lumière des quatre principes suivants :

- ]
  - ]
  - ]
  - ]
- Refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire;**
- Viser une représentation égale entre femmes et hommes;**
- Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique;**
- Refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise.**

Des militantes et militants du MDN sont disponibles pour présenter les enjeux de la réforme du mode de scrutin. Contactez-nous à l'adresse électronique [info@democratie-nouvelle.qc.ca](mailto:info@democratie-nouvelle.qc.ca).

